

COMPTE RENDU

DE LA RÉUNION DU 05 OCTOBRE 2020

Sous la présidence de M. Christophe SCHIMPF, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Dominique STOHR, Anne ZYTO, Claire CARRARO, Christophe HECKMANN, Fabien ACKER adjoints au Maire ; Mme Béatrice HOELTZEL Maire Délégué, Guy ALBOUI, Christophe BUSCHE, Michèle CECCHINI, Michel FILLIGER, Suzy GENTHON, Lucienne HAAS, Christian KLIPFEL, Pierre MAMMOSSER, Michel MATHES, Anne MATTER, Isabelle MULLER, Alfred RINCKEL, Sabine STRAUB, Cathy WAGNER.

Membres excusés : Mme Valérie MEJSNEROWSKI donne procuration à M. Christian KLIPFEL

M. Rudy RENCKERT, donne procuration à Mme Lucienne HAAS

Secrétaire de séance : Mme Adeline GORSY, Directrice Générale des Services

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07/09/2020
- Réunions, rencontres et manifestations

2. ASSOCIATIONS FONCIÈRES

- Renouvellement du bureau de l'association foncière de Soultz-sous-Forêts
- Renouvellement du bureau de l'association foncière de Hohwiller

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

- Remboursement de l'achat des masques à la Communauté de Communes
- Fixation du montant du loyer du logement cour de la mairie
- Convention pour la location des chalets de Noël

4. RESSOURCES HUMAINES

- Désignation des délégués élus et agents pour le CNAS et le GAS
- Renouvellement des contrats des professeurs de l'école de musique
- Créations de poste de professeurs de l'école de musique
- Modifications de la durée hebdomadaire de service de professeurs de l'école de musique
- Rémunération d'un agent vacataire en renfort à la Saline

5. DIVERS

- DIA
- Sortie visite de la forêt avec M. LEFORT le 17/10/2020
- Visite de l'espace TEAM Racing de Sébastien LOEB le 24/10/2020
- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

⌚ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07/09/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Mme Michèle CECCHINI)

APPROUVE le compte rendu.

⌚ Réunions, rencontres et manifestations

07-09-2020 :

- 1^{ère} permanence de l'enquête publique visant la modification n°4 du PLU à l'annexe de la mairie (1 visiteur).

09-09-2020 :

- Réunion du Conseil communautaire où les grandes orientations sur 6 ans ont été adoptées.

10-10-2020 :

- Rencontre avec M. Balzer de la société Soderef pour l'élaboration du dossier de subventionnement pour l'espace sportif autour d'un terrain de football synthétique.
- Anniversaire de M. Kast (90 ans).

11-09-2020 :

- Rencontre avec les présidents des clubs de tennis de Soultz-sous-Forêts et Preuschdorf. Discussion autour d'un projet d'Entente ou de fusion entre les 2 clubs. Entente comme cette année car fusion difficile, donc entente pour partager des terrains
- Ouverture de la saison culturelle à La Saline, 150 spectateurs étaient présents.

12-09-2020 :

- Ouverture de la saison culturelle à La Nef.

13-09-2020 :

- Ouverture de la synagogue pour Les Journées Européennes de la Culture Juive

14-09-2020 :

- 2^{ème} permanence de l'enquête publique visant la modification n°4 du PLU à l'annexe de la mairie (0 visiteur).
- Réunion avec M. Fend, directeur du comptoir agricole.
- Réunion du CCAS avec élection du bureau, Cathy Wagner est nommée vice-présidente
- Réunion pour les élections sénatoriales à la Saline de la liste menée par C. KERN
- fermeture de classe à l'école primaire à cause du COVID mais la réouverture n'a pas été claire.

15-09-2020 :

- Conseil d'Administration du Collège de l'Outre-Forêt, une problématique au niveau du personnel de nettoyage a été soulevée, il n'y a plus qu'un poste et demi, sur les 5 habituelles, Est ce que l'établissement doit fermer ? La réponse n'a pas encore été donnée par l'académie.

16-09-2020 :

- Rencontre avec l'EPF pour la signature de la rétrocession du terrain 12 rue de la bergerie.
- Anniversaire de M. Albert Clauss (92 ans)

17-09-2020 :

- Rencontre entre le sous-Préfet et le bureau de la Communauté de Commune de l'Outre-Forêt, des précisions sur les différentes subventions allouées aux différentes communes ont été apportées, Monsieur Mammosser explique que l'accent sera, notamment, porté sur les projets périscolaires.
- Réunion du comité directeur du SICTEU, M. Michel Filliger a été élu vice-président, et M. Nelson Patricio a été élu président.

18-09-2020 :

- Dépôt des deux dossiers de demande du Fonds de Solidarité Communale auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin.
- Portes Ouvertes de premium promotion sur un site d'Haguenau. Il s'agit du promoteur qui aménage « les prés fleuris » rue Meissacker. Il ne reste que 5 logements à vendre, et les travaux commencent le 12-10
- 11^{ème} Anniversaire du marché hebdomadaire de Soultz-sous-Forêts.
- Réunion de la Commission Fleurissement pour établir les candidatures aux jurys départementales.
- 1^{ère} représentation du théâtre alsacien St Nicolas à la Saline depuis le confinement.
- Réunion du comité du Syndicat Mixte de la région de Soultz-sous-Forêts

20-09-2020 :

- 37^{èmes} journées du patrimoine avec ouverture des bâtiments remarquables de la commune.

21-09-2020

- Réunion pour les élections sénatoriales dans la salle voûtée de la liste menée par J. FERNIQUE.

22-09-2020

- Assemblée Générale de l'association « repartir », qui gère l'épicerie solidaire qui va déménager à Schaffhouse-prés-Seltz, en 2017 l'association a aidé 170 familles contre 117 familles en 2019.

23-09-2020

- 3^{ème} permanence de l'enquête publique visant la modification n°4 du PLU à l'annexe de la mairie (1 visiteur).
- Rencontre à la Saline pour l'organisation des événements de Noël.

24-09-2020

- Assemblée Générale des Jeunes Sapeurs-Pompiers au Centre de secours à Soultz-sous-Forêts.

25-09-2020

- Réunion pour les élections sénatoriales à la Saline de la liste menée par A. REICHARDT

26-09-2020

- 4^{ème} permanence de l'enquête publique visant la modification n°4 du PLU à l'annexe de la mairie (0 visiteur).
- Vente aux enchères de bois dans la salle voûtée, 7 personnes présentes dont 4 personnes qui ont acheté du bois. Ce qui représente une recette plutôt faible d'environ 5.000 euros.

27-09-2020

- Élections sénatoriales au Palais Universitaire de Strasbourg.

28-09-2020

- Entretien avec un candidat pour le poste de régisseur à la Saline.

29-09-2020

- Réunion de bureau de l'Amicale des Maires du pays des énergies de la terre.

30-09-2020

- Entretien avec les Éditions Municipales de France pour l'élaboration de plans de villes, de guides, d'agendas à l'horizon 2022.

01-10-2020

- Procès-Verbal de synthèse par l'enquêteur public dans les locaux de la Communauté de Communes, les statistiques du site est de 700 visites spécifiques pour l'enquête.

02-10-2020

- Réunion avec l'ensemble des ouvriers communaux des services techniques.
- Réunion avec les commerçants du marché hebdomadaire, réel rebond depuis l'anniversaire des 11 ans du marché mais également le vendredi suivant. Une idée a été formulée pour rendre le marché plus attractif. Il s'agit d'une animation spécifique, toutes les 4 à 6 semaines, les commerçants ont, également, proposé de faire un reportage mensuel sur un commerçant (présentation etc.) avec une diffusion sur des supports à définir.
- Assemblée Générale de l'association Soultz Imagin'

03-10-2020

- Visite de la ferme Werly par l'Amicale des Maires. Conférence sur les zones de non-traitement par des représentants de la FDSEA 67.

04-10-2020

- Anniversaire de M. Henri WAGNER (80 ans)

05-10-2020

- Anniversaire de M. Alfred HEBTING (90 ans)

- réception du recours de la cour d'appel administrative de Nancy qui rejette le recours du supermarché match. Monsieur Mammosser, propose de revoir les dirigeants du Match avec nos propositions pour faire évoluer le centre-ville.

POINT 2 ASSOCIATIONS FONCIERES

Renouvellement du bureau de l'association foncière de Soultz-sous-Forêts

Vu l'arrêté préfectoral portant constitution de L'Association Foncière de remembrement de Soultz-sous-Forêts.

Vu l'institution de l'Association Foncière de Soultz-sous-Forêts par arrêté préfectoral du 25 juin 2015

Vu les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Soultz-sous-Forêts

Considérant les modalités de fonctionnement de ses organes administratifs : assemblée de propriétaires ; le bureau ; le président assisté d'un vice- président et d'un secrétaire

Considérant que le bureau doit être renouvelé tous les 6 ans et que la dernière échéance de renouvellement date du **23 avril 2014** et que le bureau a été renouvelé par délibération du conseil municipal le **4 juin 2014**

Considérant qu'en cas d'élections municipales le nouveau maire (ou son conseiller nommé par lui) devient alors membre en lieu et place de l'ancien élu.

Considérant l'article 9 des statuts sur la composition du bureau :

Pour les membres à voix délibératives

Du Maire ou d'un conseiller désigné par lui de la commune de Soultz-sous-Forêts

De 6 propriétaires titulaires et de 4 propriétaires suppléants, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de l'association, qui sont désignés par moitié par la chambre d'agriculture de la Région Alsace et par moitié par le conseil municipal de Soultz-sous-Forêts

D'un délégué du directeur départemental des territoires

Pour les membres à voix consultatives

Un organisme qui apporte à une opération une subvention d'équipement d'au moins 15% du montant total des travaux participe, à sa demande, aux réunions du bureau.

Ces personnes ne sont pas prises en compte au moment du quorum.

Considérant la proposition transmise par la chambre d'agriculture en date du 29 septembre 2020 et sachant qu'il faut éviter la double désignation d'une même personne.

La chambre d'agriculture propose émet la proposition suivante :

Membres titulaires : 3

SPIELMANN Philippe

WEIMER Patrick

ACKER Guillaume

Membres suppléants : 2

THALMANN Charles

CLAUSS Christian

Le Maire, Christophe SCHIMPF propose au conseil municipal la désignation des membres suivants pour l'association foncière de Soultz-sous-Forêts.

Membres titulaires : 3

ACKER Fabien

STOHR Dominique

WAGNER Christian

Membres suppléants : 2

KLEIN Didier

RINCKEL Alfred

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Approuve la proposition suivante

ORGANISMES	MEMBRES DÉSIGNÉS	FONCTION
Association foncière de Sultz-sous-Forêts		
	<i>Christophe SCHIMPF</i>	<i>Président</i>
	<i>SPIELMANN Philippe</i>	<i>Membre désigné par la Chambre d'agriculture</i>
	<i>WEIMER Patrick</i>	<i>Membre désigné par la Chambre d'agriculture</i>
	<i>ACKER Guillaume</i>	<i>Membre désigné par la Chambre d'agriculture</i>
	<i>ACKER Fabien</i>	<i>Membre désigné par le CM</i>
	<i>STOHR Dominique</i>	<i>Membre désigné par le CM</i>
	<i>WAGNER Christian</i>	<i>Membre désigné par le CM</i>
	<i>THALMANN Charles</i>	<i>Membre suppléant désigné par la Chambre d'agriculture</i>
	<i>CLAUSS Christian</i>	<i>Membre suppléant désigné par la Chambre d'agriculture</i>
	<i>KLEIN Didier</i>	<i>Membre suppléant désigné par le CM</i>
	<i>RINCKEL Alfred</i>	<i>Membre suppléant désigné par le CM</i>

 **Renouvellement du bureau de l'association foncière de Hohwiller**

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 1973 portant constitution de L'Association Foncière de remembrement de Hohwiller

Vu la délibération de l'assemblée de propriétaires de l'Association Foncière de remembrement de Hohwiller en date du 20 mai 2016 portant adoption des statuts proposés par le bureau de l'association

Vu les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Hohwiller

Considérant les modalités de fonctionnement de ses organes administratifs : assemblée de propriétaires ; le bureau ; le président assisté d'un vice- président et d'un secrétaire

Considérant que le bureau doit être renouvelé tous les 6 ans et que la dernière échéance de renouvellement date du **25 novembre 2014** et que le bureau a été renouvelé en date du **3 décembre 2014** par le conseil municipal de Sultz-sous-Forêts

Considérant qu'en cas d'élections municipales le nouveau maire (ou son conseiller nommé par lui) devient alors membre en lieu et place de l'ancien élu.

Considérant l'article 9 des statuts sur la composition du bureau :

Pour les membres à voix délibératives

Du Maire ou d'un conseiller désigné par lui de la commune de Hohwiller

De 6 propriétaires titulaires et de 4 propriétaires suppléants, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de l'association, qui sont désignés par moitié par la chambre d'agriculture de la Région Alsace et par moitié par le conseil municipal de Hohwiller

D'un délégué du directeur départemental des territoires

Pour les membres à voix consultatives

Un organisme qui apporte à une opération une subvention d'équipement d'au moins 15% du montant total des travaux participe, à sa demande, aux réunions du bureau.

Ces personnes ne sont pas prises en compte au moment du quorum.

Considérant la proposition transmise par la chambre d'agriculture en date du 15 juillet 2020 et sachant qu'il faut éviter la double désignation d'une même personne.

La chambre d'agriculture émet la proposition suivante :

Membres titulaires : 3

ENGEL Richard

SCHAEFFER Christophe

ROTT Didier

Membres suppléants : 2

JAEGER Georges

ALBERT Stéphane

Le Maire délégué Béatrice HOELTZEL, propose au conseil municipal la désignation des membres suivants pour l'association foncière de Hohwiller.

Membres titulaires : 3

EHLEIDER Denis

STUDY Fabien

GORGUS Jean Georges

Membres suppléants : 2

BECKER Albert

RENCKERT Rudy

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la proposition suivante

ORGANISMES	MEMBRES DÉSIGNÉS	FONCTION
Association foncière de Sultz-sous-Forêts		
	<i>Béatrice HOELTZEL</i>	<i>Présidente</i>
	<i>ENGEL Richard</i>	<i>Membre désigné par la Chambre d'agriculture</i>
	<i>SCHAEFFER Christophe</i>	<i>Membre désigné par la Chambre d'agriculture</i>
	<i>ROTT Didier</i>	<i>Membre désigné par la Chambre d'agriculture</i>
	<i>EHLEIDER Denis</i>	<i>Membre désigné par le CM</i>
	<i>STUDY Fabien</i>	<i>Membre désigné par le CM</i>
	<i>GORGUS Jean Georges</i>	<i>Membre désigné par le CM</i>
	<i>JAEGER Georges</i>	<i>Membre suppléant désigné par la Chambre d'agriculture</i>
	<i>ALBERT Stéphane</i>	<i>Membre suppléant désigné par la Chambre d'agriculture</i>
	<i>BECKER Albert</i>	<i>Membre suppléant désigné par le CM</i>
	<i>RENCKERT Rudy</i>	<i>Membre suppléant désigné par le CM</i>

POINT 3 AFFAIRES FINANCIÈRES

🕒 Remboursement de l'achat des masques à la Communauté de Communes

La Communauté de Communes de l'Outre-Forêt a préfinancé l'achat de 40 000 masques chirurgicaux au prix de 0.75€ H.T. pour ses communes membres dans la cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19.

La commune de Sultz-sous-Forêts a bénéficié de 10 000 masques. Le coût total s'élève à 7 912,50€ TTC, auquel il convient de déduire la participation de l'État à hauteur de 50% du prix TTC. Ainsi, le montant à rembourser par la commune à la CCOF pour l'achat des masques chirurgicaux est de 3 956,25€.

CONSIDÉRANT le préfinancement par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt de l'achat de 10 000 masques chirurgicaux pour la commune de Soultz-sous-Forêts, au prix de revient de 3 956,25€ TTC ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le montant et les modalités de remboursement relatifs au préfinancement de l'achat de 10 000 masques chirurgicaux par la CCOF

Fixation du montant du loyer du logement cour de la mairie

Le logement situé au 1^{er} étage du 5 cour de la Mairie est actuellement vacant. Un potentiel locataire a manifesté son intérêt pour ce F3 d'une surface de 53.70 m².

Jusqu'à présent, il était demandé au locataire de prendre en charge la lessive du gîte communal. La lessive étant désormais assurée par les agents d'entretien de la commune, il serait proposé au nouveau locataire d'assurer l'entretien de la cage d'escalier du 5 cour de la Mairie et du gîte après occupation.

S'agissant du loyer, il est actuellement de 207,30€ par mois, soit un prix au m² de 3,86€, auquel s'ajoute une avance sur charge mensuelle de 50€. Ce prix relativement bas a été jusqu'à présent justifié par les contraintes liées au gîte communal mises à la charge du locataire.

Au regard de ses différents éléments, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le montant du loyer.

Le maire propose au conseil municipal un loyer de 250 euros avec les contreparties évoquées précédemment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le montant du loyer à 250 euros avec les contreparties évoquées

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la location du logement et signer les documents s'y afférents

Convention pour la location des chalets de Noël

Les chalets de Noël étaient mis à disposition de l'office de tourisme qui gérait la location de ces derniers. À la suite de la fusion des 4 offices de tourisme du territoire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de confier cette gestion à une association de la commune, sur le même modèle que l'office de tourisme. L'association gestionnaire pourra être désignée par roulement d'année en année.

Dans cette hypothèse, il est nécessaire d'établir une convention avec l'association retenue pour la gestion de la location des chalets.

CONSIDÉRANT la fusion des 4 offices de tourisme du territoire

CONSIDÉRANT la mission de gestion de location exercée par l'office de tourisme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à une voix contre (M. Christian KILPFEL) et 22 voix pour

APPROUVE l'attribution de la mission de gestion de location des chalets de Noël à une association communale

APPROUVE la mise en place d'une convention pour ladite gestion

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

POINT 4 RESSOURCES HUMAINES

⌚ Désignation des délégués élus et agents pour le CNAS et le GAS

Considérant que les principes de la mise en œuvre d'action sociale en faveur du personnel territorial est obligatoire du fait de la loi n° n° 84 - 53 du 26 janvier 1984,

Considérant que la commune a choisi de confier la gestion de cette action sociale au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin qui a contracté à cet effet plusieurs partenariats (CNAS, CEZAM, Garantie Obsèques) et accorde plusieurs prestations spécifiques (secours, prestations diverses...),

Considérant que les membres du conseil d'Administration du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin sont les représentants du CNAS localement,

Considérant qu'il convient de renouveler les instances de cet organisme,

Considérant que le Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin comme le CNAS sont gérés paritairement,

Considérant qu'à cet effet, le conseil municipal doit désigner un délégué élu et un délégué agent qui assureront un contrôle sur la gestion de cet organisme, proposeront des évolutions en matière de prestation et représenteront la commune auprès de cet organisme,

Considérant que pour que les agents deviennent acteur de cette action sociale il convient de les accompagner,

Considérant les échanges administratifs et d'écoute entre la commune et le Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin (mouvement de personnel, listings, conseils...) il convient de désigner un agent qui assumera ces fonctions de « correspondant »,

Considérant que ce correspondant peut être le même que le délégué élu,

Vu la loi n° n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 portant sur la fonction publique territoriale,

Vu l'article 8 des statuts du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Désigne, à l'unanimité :

- **Mme Lucienne HAAS, délégué élu**

- Mme GORSY Adeline, délégué agent
- Mme HEBTING Muriel, correspondant joignable par courriel à l'adresse : contact@soultzsousforets.com

Renouvellement des contrats des professeurs de l'école de musique

Pour assurer le fonctionnement de l'école de musique municipale de pour l'année 2020/2021, Monsieur le Maire propose de créer :

9 postes d'assistants d'enseignement artistique non titulaires

6 postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe non titulaires

La durée de travail est fonction du nombre d'élèves inscrits.

Les contrats des assistants d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistiques principaux de 2^e classe sont conclus pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021. Les heures d'enseignement sont fixées en fonction du nombre d'élèves inscrits.

Le Maire précise que pour l'année 2020/2021, le temps de travail des enseignants inclus une semaine supplémentaire aux heures d'enseignement, dédiée à l'action culturelle et à l'animation culturelle de la Ville.

La durée hebdomadaire de service, les indices et les échelons sont fixés comme suit :

DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT	INDICES	ECHELON
Assistants d'enseignement artistique non titulaires			
Formation musicale	3h	IB 379- IM 349	2
Formation musicale	6h	IB 379- IM 349	2
Eveil Musical	2h	IB 388 - IM 355	3
Violon	2h30	IB 379- IM 349	2
Batterie	7h30	IB 415- IM 369	5
Batterie	3h30	IB 379- IM 349	2
Piano	4h	IB 388 - IM 355	3
Flûte traversière	4h	IB 379 - IM 349	2
Trompette	4h	IB 388 - IM 355	3
Assistants d'enseignement artistique principaux de 2^e classe non titulaires			
Eveil chant chorale enfants	2h30	IB 444 - IM 390	5
Piano	3h30	IB 528 - IM 452	9
Piano Chorale adultes	17h	IB 444 - IM 390	5
Clarinette saxophone	7h	IB 458 - IM 401	6
Trombone Baryton Pratiques collectives	5h30	IB 528 - IM 452	9
Guitare Musiques actuelles	12h	IB 444 - IM 390	5

Les déclarations de vacance de postes sont effectuées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la fixation des rémunérations des assistants d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistiques principaux de 2^e classe, telles que proposées à compter du 1^{er} octobre 2020

AUTORISE le Maire à signer les contrats.

 Créations de poste de professeurs de l'école de musique

Pour assurer le fonctionnement de l'école de musique municipale pour l'année 2020/2021, sachant que les cours ont repris le 7 septembre 2020 ; Monsieur le Maire propose de créer à compter du 7 septembre 2020 au 30/09/2020 :

5 postes d'assistants d'enseignement artistique non titulaires

SCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT	INDICES	ECHELON
Assistants d'enseignement artistique non titulaires			
Formation musicale	3h	IB 379- IM 349	2
Formation musicale	6h	IB 379- IM 349	2
Eveil Musical	2h	IB 388 - IM 355	3
Violon	2h30	IB 379- IM 349	2
Flûte traversière	4h	IB 379 - IM 349	2

La durée de travail est fonction du nombre d'élèves inscrits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la création de 5 postes d'assistants d'enseignement artistique non titulaire telle que proposée à compter du 07/09/2020 au 30/09/2020

AUTORISE le Maire à signer les contrats.

 Modifications de la durée hebdomadaire de service de professeurs de l'école de musique

Sur la période du 7 septembre 2020 au 1^{er} octobre 2020 (date d'établissement des nouveaux contrats) certaines durées hebdomadaires de services doivent être modifiées, le nombre d'élèves inscrits ayant changé.

DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT	INDICES	ECHELON
Assistants d'enseignement artistique non titulaires			
Batterie	7h30	IB 397- IM 361	4
Batterie	3h30	IB 379- IM 349	2
Piano	4h	IB 379 - IM 349	2
Assistants d'enseignement artistique principaux de 2^e classe non titulaires			
Eveil chant chorale enfants	2h30	IB 429 - IM 379	4
Piano	3h30	IB 528 - IM 452	9
Piano Chorale adultes	17h	IB 429 - IM 379	4
Clarinette saxophone	7h	IB 444 - IM 390	5
Trombone Baryton Pratiques collectives	3h30	IB 528 - IM 452	9
Guitare Musiques actuelles	10h30	IB 429 - IM 379	4

Les déclarations de vacance de postes sont effectuées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la fixation des rémunérations des assistants d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistiques principaux de 2^e classe, telles que proposée à compter du 1^{er} octobre 2020, en modifiant la durée hebdomadaire de service.

AUTORISE le Maire à signer les contrats.

⌚ Rémunération d'un agent vacataire en renfort à la Saline

Dans le cadre du lancement de la saison culturelle et considérant que le contrat du régisseur n'a pas été renouvelé, il est nécessaire de recruter un agent vacataire pour effectuer une mission d'assistance technique à la Saline.

L'agent vacataire travaillera sur la partie technique, lumière et son ; on pourra faire appel à lui jusqu'au recrutement du nouveau régisseur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à recruter un agent vacataire pour effectuer une assistance technique à la Saline. La rémunération de l'agent est attachée à l'acte déterminé réalisé. La vacation est fixée à 10.04€ brut de l'heure pour l'acte effectué.

INSCRIT les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire précise qu'un nouvel régisseur a été recruté mais il est nécessaire d'attendre la fin du préavis de ce dernier.

POINT 5 DIVERS

⌚ DIA VOIR DIAPO

⌚ Sortie visite de la forêt avec M. LEFORT le 17/10/2020

A 9h30 invitation terrain de foot Memmelshoffen, visite doit durer deux heures, une partie en voiture. Possibilité d'un repas dans le secteur à midi.

⌚ Visite de l'espace TEAM Racing de Sébastien LOEB le 24/10/2020

La date n'est pas encore confirmée, possibilité d'une date après

⌚ Prochaines réunions et manifestations

- 06-10-2020 : Le Maire et M. Mammosser se rendront à Paris pour une surprise dont vous aurez les détails après l'événement.
- 07-10-2020 : Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs.
- 08-10-2020 : Commission Sécurité école maternelle, Assemblée Général gym à l'envers
- 09-10-2020 : Assemblée Générale de l'association Alsace Népal.
- 13-10-2020 : Commission Consultative à Hohwiller
- 14-10-2020 : Conseil de Fabrique et réunion du SIVU de la piscine
- 16-10-2020 : Assemblée Générale de l'association SOFAR
- 17-10-2020 : Visite de la forêt communale par le Conseil Municipal
- 24-10-2020 : Visite de l'espace TEAM Racing de Sébastien LOEB (date à confirmer)
- Commission des Jeunes au courant des congés scolaires (date encore à fixer)
- Prochain conseil municipal le 02/11/2020

La séance est levée à 21h43